

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS91

présenté par

M. Robiliard, M. Sebaoun et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 40

Au deuxième alinéa de l'alinéa 1, après le mot :

« médecins »,

insérer les mots :

« ou psychologues hospitaliers ou scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec amendement proposé au 1^{er} alinéa.